

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 19 novembre 2018 à 18 H. 30

Convoquée le 12 novembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 13

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint

Mme JACOBY AM. Adjointe

M. AQUILINA D. Adjoint

M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint

Mme BASSO M.

Mme BRUNOT MA.

M. BRUNOT S.

M. CHERY M.

M. DROUILLEAUX Ph.

M. JACQUES D.

M. PELTRE A

Mme SCHONG E.

Absente excusée :

Mme LE BRETON A qui a donné procuration à Mme JACOBY AM

Secrétaire de Séance : M. DROUILLEAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2018.

**ADHESION AU SYNDICAT INTER DEPARTEMENTAL DE LA FOURRIERE
DU JOLIBOIS**

M. SCHWIRTZ fait savoir que la commune bénéficie actuellement des services de la SPA d'ARRY, et que les prestations offertes ne sont pas satisfaisantes.

En effet, cette société ne se déplace pas pour prendre en charge les animaux errants.

Aussi, il propose d'adhérer au syndicat inter départemental de la fourrière du Jolibois, lequel assure de meilleures prestations de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande d'adhérer au syndicat inter départemental de la fourrière du Jolibois et ce dès 2019.
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

ENEDIS : CONVENTIONS DE SERVITUDES

M. AQUILINA présente trois conventions de servitudes à intervenir avec ENEDIS à savoir :

Deux, pour l'enfouissement de deux câbles au lieudit Raffinerie, concernant la parcelle section B n° 2707. L'emprise correspond à une bande de terrain de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 442 m, et la pose d'une canalisation sur une bande de terrain de 3 m sur une longueur totale d'environ 201 m².

La troisième pour l'alimentation du nouveau transformateur rue des Prés concerne la parcelle section B n° 0649. L'emprise correspond à une bande de terrain de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 15 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE CONCERNANT LA MISSION D'INSPECTION EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

M. WEINBERG fait savoir qu'en vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- En désignant un agent en interne,
- En passant convention avec l'inspection du travail,

- Ou en passant convention avec le Centre de Gestion de la Moselle qui assure ce type de mission.
- Le Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante est facturée par le Centre de Gestion de la Moselle sur la base d'un coût horaire à 55 Euros.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à faire appel au Centre de Gestion Moselle à compter du 01/01/2019 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente ;
- s'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2019, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

DIVERS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en 2019 pour la commune d'HAUCONCOURT. Cette campagne débutera le 17 janvier prochain.

Aussi, il informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019

DECIDE

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de :

Deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de :

- 1.72 € brut par feuille de logement remplie
- 1.13 € brut par bulletin individuel rempli.

M. WAGNER précise que Mmes KIFFER et MEHNEN, candidates à ces postes, assureront les fonctions d'agents recenseurs.

INFORMATIONS

Assemblées Générales

M. SCHWIRTZ fait un bref compte rendu des assemblées générales qui ont eu lieu dernièrement.

Souvenir Français : Le trésorier a démissionné de ses fonctions et l'intérim d'une année sera assuré par Bernard GOLDBRONN.

Amicale des Anciens : Bilan satisfaisant deux sorties seront organisées en 2019.

Veillée de Noël au vin chaud.

Elle aura lieu le dimanche 9 décembre 2018 à partir de 16 H. sur le parvis de la Mairie. Un chapiteau et des chauffages seront mis en place.

Des animations sont prévues.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir prêter main forte à la commission (installation chapiteau, préparation des malicettes, service, etc...)

Sortie au Marché de Noël

Cette sortie aura lieu à Heidelberg en Allemagne le samedi 1^{er} décembre prochain. Les inscriptions sont closes et 57 personnes y participeront.

Conseil d'Ecole

Mme JACOBY fait un bref compte rendu du dernier conseil d'école.

Les parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2018/2019 sont Mme LAVEAU-ZIMMERLE, Ms SCHMESSER et DEVOSSE, titulaires, et Mmes RETRO, CANIZZARO et AMZILE suppléantes.

Remerciements

Mme SCHONG communique les remerciements émanant de la Ville de Maizières les Metz pour la participation de la commune à la promotion d'Octobre Rose mois dédié au dépistage du cancer du sein.

Puis elle communique les remerciements de la famille à l'occasion du décès de M. EISCHEN.

Contrat Enfance Jeunesse

M. WEINBERG fait un bref compte rendu de la dernière réunion de la commission CEJ.

A noter une belle fréquentation du club ados par 19 pré-ados.

Le PEDT (projet éducatif territorial) avenant PLAN MERCREDI ne sera pas signé car l'action des mercredis existe déjà et que la commune possède un contrat enfance jeunesse, donc aucune aide supplémentaire ne pourra être accordée à la commune.

Appel de Marseille pour les libertés locales

M. WEINBERG donne lecture du courrier émanant de M. WEITEN Président du Conseil Départemental relatif au premier rassemblement des élus pour les Libertés Locales.

Saint Nicolas

M. WEINBERG fait savoir que St Nicolas et le Père Fouettard se rendront, à l'école du Parc, le jeudi 6 décembre prochain.

Rendez-vous est donné à la mairie à 15 H. 15 pour les accompagner.

Distribution du Colis de Noël

La distribution des colis aux Anciens aura lieu le samedi 8 décembre à partir de 9 H.30. Rendez-vous à la mairie.

Distribution de la Gazette

La distribution de la Gazette aura lieu le samedi 15 décembre à partir de 9 H ; 30. Rendez-vous à la mairie.

Tarifs de la salle des fêtes 2019

M. WAGNER confie à Mme LE BRETON, à Ms. DROUILLEAUX et PELTRE le soin de proposer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2020 aux membres de l'assemblée, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Permis de construire

M. WAGNER fait savoir que LEROY MERLIN a décidé d'annuler sa demande de permis de construire pour diverses raisons.

L'opération de la construction des 7 pavillons à l'entrée du village est bien maintenue et sera réalisée dans les prochains temps.

Tables de la salle des fêtes

M. WAGNER fait savoir qu'il reste encore 28 tables rondes à vendre.

Cérémonie du 11 novembre

M. WAGNER fait une petite mise au point concernant la commémoration de l'Armistice du 11 novembre. Il est impossible pour la commune de modifier l'horaire de cette manifestation, en effet, les participants à Hauconcourt se rendent à Maizières les Metz à 11 heures pour la cérémonie. Il aurait été préférable que l'horaire de l'office religieux soit avancé.

Il est également précisé que le Conseil de Fabrique devait se charger de faire sonner les cloches, ce qui n'a pas été le cas. Ms SCHWIRTZ et AQUILINA se sont chargés de cette opération.

La Région Grand Est a offert et déposé une gerbe au Monument aux Morts.

Enquête publique

M. WAGNER fait savoir qu'une enquête publique préalable au projet d'élargissement de 2 x 3 voies de l'autoroute A 4 - Contournement Nord Est de Metz aura lieu du 3 décembre 2018 au 7 janvier 2019, et invite les membres du conseil à venir consulter ce dossier.

Fourrière automobile

Le coût de la mise en fourrière est de 239 € TTC pour un véhicule.

Analyse d'eau

M. WAGNER fait savoir que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité suivant le prélèvement et les mesures de terrain réalisés le 4 octobre par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Assainissement non collectif

Les habitations dotées d'une installation d'assainissement non collectif sont redevables de la redevance applicable au service public d'assainissement non collectif (SPANC) d'un montant de 33.80 € TTC

Séance Levée à 19 H. 35